

## SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 3 décembre 2015 à 0h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                      |                       |
|----------------------|-----------------------|
| - Ghislain Perreault | - Chantale Pelletier  |
| - Daniel Dumontier   | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour       | - David Dumont        |

Formant quorum sous la présidence du maire, Monsieur Jacques Délisle.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 3 DÉCEMBRE 2015

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2015
3. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Souper de Noël personnes du 3e âge
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) MRC-TPI: inspections reprises par le Service de Sécurité incendies
  - c) Achat d'un canon de type portatif
  - d) Achat et installation de serrures de type programmable à puce
5. Correspondance
6. Urbanisme
  - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
  - b) Demande d'autorisation pour la vente de sapin de Noël
7. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Broyage des branches du dépôt
  - c) Dépôt de neiges usées: Suivi de la qualité de l'eau
  - d) Achat d'un compacteur portatif (jumping jack)
  - e) Rapiéçage pavage
  - f) Demande au Ministère des Transport du Québec (intersection des rues Saint-Jacques et Boul. Industriel)
8. Comptes à payer (municipalité)
  - a) Comptes à payer pour le mois de décembre 2015
  - b) Comptes payés durant le mois de novembre 2015
9. Comptes à payer (factures)
  - a) Sports Experts (1,304.97\$)
  - b) Stelem (2,144.28\$)
  - c) Les Industries MJR inc. (2,160.38\$)
  - d) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu (1,015.99\$)

- e) Club Entrepot (1,311.04\$)
- f) Copicom (1,373.74\$)
- g) Le Buffet du Chef (1,552.16\$)
- h) Les Disques de la cordonnerie (2,874.38\$)
- i) L.B. Production (3,104.32\$)
- j) Transport Alain Grégoire inc. (3,658.74\$)
- k) Aqua Data (4,032.75\$)
- l) Englobe Corp. (4,759.97\$)
- m) Les Équipements Lapierre inc. (6,170.02\$)
- n) Lecorre, avocats (8,467.50\$)
- o) Sintra inc. (15,394.77\$)
- p) Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville (10,015.39\$)
- q) Les épandages Robert (2,425.97\$)
- r) Filets Nad's (9216-0498 Québec inc. ) (2,457.02\$)
- s) Centrix Environnement inc. (105,072.37\$)
- t) Matamédia (1,198.23\$)
- u) Ville de Saint-Rémi (1,090.34\$)
- v) Aréo-Feu (2,860.05\$)
- w) TechnoRem inc. (3,667.70\$)
- x) Décors Concept (15,725.71\$)
- y) SOLutions Solu-NET inc. (3,265.29\$)
- z) L'Arsenal (1,060.07\$)
- aa) Emco corporation (2,878.28\$)
- bb) Cargill (18,373.38\$)
- cc) Maçonnerie Landry (10,382.24\$)
- dd) Nicole Lagacé (1,000\$)
- ee) Pascale De Vigne (1,760\$)
- ff) Tessier Récréo-Parc inc. (2,061.50\$)
- gg) Les Services Exp inc. (3,044.82\$)
- hh) Le Groupe Lecuyer ltée (2,132.79\$)
- ii) Atelier de Soudure & Suspension St-Jean (2,433.75\$)

10. Demande de don ou commandite

- a) Saint-Vincent-de-Paul: Paniers de Noël
- b) Club de l'âge d'Or (souper de Noël)

11. Calendrier des sessions du conseil

12. Liste des personnes endettées envers la municipalité

13. Administration: Achat formulaires et enveloppes

14. Avis de motion

- a) Avis de motion règlement SQ
- b) Avis de motion règlement taxation terrains vagues desservis
- c) Avis de motion règlement d'emprunt Programme TECQ (2014-2018)

15. OMH: Approbation du budget révisé 2015

16. Rue Couture: Abandon servitude

17. Application des règlements municipaux: Nominations

18. Nominations

- a) Pro-Maire
- b) Remplaçant maire à la MRC
- c) Signature pour institution financière

19. MRC des Jardins-de-Napierville

- a) Demande d'aide financière (MADA)
- b) Délégation de compétence relativement à la gestion du transport de personnes - transport collectif

20. Registre public des déclarations des élus municipaux

21. Varia

22. Public: Période de questions

23. Levée de l'assemblée

**Résolution #2015-12-670 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-671 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 novembre 2015.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 novembre 2015.

ADOPTÉE

**Loisirs**

**Rapport du Directeur du service des loisirs**

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de décembre 2015.

**Résolution #2015-12-672 : Loisirs: Souper de Noël personnes du 3e âge**

CONSIDÉRANT QU'un souper de Noël pour les personnes du 3e âge aura lieu le 13 décembre 2015;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de

6,250\$ pour le repas lors de ce souper.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

## **Incendie**

### **Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies**

Monsieur Patrick Gagnon fait son rapport pour le mois de décembre 2015.

### **Résolution #2015-12-673 : MRC-TPI: inspections reprises par le Service de Sécurité incendies**

CONSIDÉRANT QUE le Capitaine cadre à la formation du Service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville a la compétence nécessaire afin de faire les visites de prévention des catégories risques 2, 3 et 4;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'aviser la MRC des Jardins-de-Napierville que la Municipalité de Napierville lui retire la délégation de compétence en prévention incendie des catégories risques 2, 3 et 4 des immeubles sur son territoire, à compter du 1er janvier 2016, laquelle sera faite par le Service de Sécurité incendie de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-12-674 : Service de Sécurité incendies: Achat d'un canon de type portatif (5,000\$)**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service de Sécurité incendies à procéder à une dépense approximative de 5,000\$ pour l'achat d'un canon de type portatif afin de standardiser l'équipement sur les deux autopompes;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-12-675 : Service de Sécurité incendies: Achat et installation de serrures de type programmable à puce**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service de Sécurité incendies à procéder à une dépense approximative de 2,200\$ pour l'achat et l'installation de serrures de type programmable à puce

pour la caserne;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### **Correspondance**

La Directrice générale adjointe a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Correspondance de la Fédération québécoise des municipalités concernant l'uniformisation de la taxe sur l'hébergement, une autre concernant la stratégie gouvernementale de développement durable, une autre concernant les chiffres de transfert du MAMOT, une autre concernant les programmes de formation 2015-2016, une autre concernant les redevances versées pour les ressources naturelles, une autre concernant la commission Charbonneau, une autre concernant les nouveaux développements concernant les redevances versées pour les ressources naturelles, une autre concernant les nouvelles législations SST, une autre concernant le partage des redevances sur les ressources naturelles.

Correspondance de l'Union des municipalités du Québec concernant la réunion des cités régionales de l'UMQ, une autre concernant l'assermentation du Conseil des ministres fédéraux, une autre concernant les attentats de Paris, une autre concernant la création d'un comité pour l'accueil des réfugiés syriens, une autre concernant le nouveau comité sur la forêt, une autre concernant le rapport de la Commission Charbonneau, une autre concernant les changements climatiques, une autre concernant le plan d'action d'accueil des réfugiés syriens, une autre concernant l'adhésion de l'UMQ, une autre concernant les communautés forestières, une autre concernant les chantiers majeurs à venir, une autre concernant les infrastructures de transport maritime.

Correspondance de Recyc-Québec concernant les versements de compensation 2014-2015 pour la collecte des matières recyclables.

Demande d'appui de la municipalité de Blue Sea pour changer la date du congrès de la F.Q.M.

Offre de services de Dimonoff pour de l'éclairage public intelligent.

Correspondance de l'Union des producteurs agricoles des Jardins-de-Napierville concernant le financement de notre municipalité.

Offre de services de Daigle Consultants Combustion inc. pour des produits spécialisés en incendies.

Offre de services du journal le Coup d'Oeil pour la parution des vœux de Noël.

Demande de don du Club FADOQ Napierville pour leur souper de Noël.

Offre de services de Monsieur Pascal Weidemann pour le Service des incendies.

Correspondance de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville concernant la politique familiale, une autre concernant la déclaration de compétence de la M.R.C. pour la gestion du transport de personnes-transport collectif, une autre concernant les ventes pour taxes.

Correspondance de la Ville de St-Jean-sur-Richelieu concernant le budget 2016 pour le transport adapté.

Correspondance de l'Office des personnes handicapées du Québec concernant la journée internationale des personnes handicapées.

Offre de services de Consigneco pour le recyclage des canettes.

Correspondance de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries concernant la liste tarifaire des locaux.

Offre de services de Provencher urbanistes.

Résolutions adoptées de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

Correspondance de PG Solutions concernant la migration d'AccèsCité Finances.

Correspondance de la Commission de l'équité salariale du Québec concernant l'obligation de réaliser l'évaluation du maintien de l'équité salariale dans notre entreprise.

Demande de don de la Croix-Rouge Canadienne.

Correspondance du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la Lutte contre les changements climatiques concernant l'indexation des redevances 2016.

Correspondance du Secrétariat à la condition féminine concernant la prolongation de la démarche de consultation.

Offre de services de CAUCA – Experts en appels d'urgence pour les textos au 911.

Correspondance du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec concernant la réforme du cadastre québécois.

Correspondance de Réseau Biblio Montérégie concernant une nouvelle ressource en ligne «Généalogie Québec».

Correspondance du ministère du Patrimoine canadien concernant le programme «Le Canada en Fête».

Correspondance de la Mutuelle des municipalités du Québec concernant le versement d'une ristourne aux membres sociétaires.

Correspondance de la Sûreté du Québec concernant l'opération VACCIN visant l'alcool au volant, la vitesse, le port de la ceinture de sécurité et l'utilisation du téléphone cellulaire.

Correspondance de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique concernant le sommet de Paris sur les changements climatiques.

Correspondance du ministère de la Sécurité publique concernant un numéro de téléphone sans frais pour le transport de matières dangereuses sur les routes.

Correspondance des Raffineries de Napierville concernant l'évènement du 16 octobre dernier.

Invitations reçues de la Commission mixte internationale à commenter un projet de rapport en vue d'améliorer la préparation aux crues du lac Champlain et de la rivière Richelieu, du Carrefour Jeunesse-Emploi Huntingdon à une journée portes ouvertes, de la Banque Nationale à soumettre des projets jeunesse, du CLD des Jardins-de-Napierville à une conférence de presse, au cocktail annuel des Journées Horticoles et Grandes Cultures, de l'école Daigneau à l'inauguration de la structure de jeu, de la municipalité d'Hemmingford au lancement du parc Industriel, du Centre de services partagés du Québec à soumissionner pour des surplus municipaux, du ministère de la Famille au lancement de l'appel de projets du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés, de Sylvie Nobert à une vente d'enchère, de Collectivités en fleurs à une mise en candidature pour le programme des jardins du souvenir, du Réseau Biblio de la Montérégie à l'atelier pour la littérature jeunesse pour garçons, de la M.R.C. des Jardins-de-Napierville à participer à un sondage axé sur l'agriculture de la région, du journal Coup d'Oeil à un 5 à 7 d'inauguration du nouveau local, du Programme Vocation en Art! à une soirée vernissage et gala, de la municipalité de St-Valentin à l'inauguration des nouveaux aménagements de la salle communautaire, du Service Action-Bénévole à une pièce de théâtre, au Rendez-vous de la Communauté, au souper de Noël de l'âge d'or, de Commerce international

Québec Montérégie-Ouest en une mission aux douanes américaines, de la Galerie d'art Stewart Hall à un vernissage.

## **Urbanisme**

### **Rapport du responsable de l'urbanisme**

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de décembre 2015.

### **Résolution #2015-12-676 : Demande d'autorisation pour la vente de sapin de Noël**

CONSIDÉRANT Que la municipalité de Napierville a reçu une demande d'autorisation de la part de monsieur Jean-Yves Boisvert pour la vente de sapins de Noël dans le stationnement du Marché Corriveau situé au 370, rue Saint-Jacques à Napierville;

CONSIDÉRANT QUE ce dernier a reçu l'autorisation du Marché Corriveau;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser monsieur Jean-Yves Boisvert à vendre des sapins de Noël dans le stationnement du Marché Corriveau situé au 370, rue Saint-Jacques à Napierville jusqu'au 24 décembre 2015 inclusivement.

ADOPTÉE

## **Travaux publics**

### **Rapport du Directeur des travaux publics**

Monsieur le conseiller David Dumont fait la lecture du rapport du Directeur des Travaux publics pour le mois de décembre 2015.

### **Résolution #2015-12-677 : Broyage des branches du dépôt**

CONSIDÉRANT QUE les branches accumulées au site de dépôt de branches situé au bout de la rue Poupart doivent être broyées;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Broyage mobile Estrie a soumis une offre de services au coût de 450\$ l'heure plus un frais fixe de déplacement de 600\$ pour le broyage desdites branches;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépense maximale de 5,000\$ pour le broyage des branches situées au dépôt de branches au bout de la rue Poupart auprès de la compagnie Broyage mobile Estrie.

ADOPTÉE

### **Résolution #2015-12-678 : Dépôt de neiges usées: Suivi de la qualité de l'eau**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a construit un site de dépôt de neiges usées dans un des étangs non utilisé pour le traitement des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE conformément aux exigences du Ministère de l'Environnement, un suivi de la qualité des eaux souterraine et de surface dudit site doit être effectué à tous les ans.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au prélèvement d'échantillons dans les trois puits d'observation entourant le site de dépôt de neiges usées conformément au certificat d'autorisation émis par le ministère de l'Environnement.

CONSIDÉRANT QUE la firme « TechnoRem » a produit une offre de services pour les prélèvements, analyses et rapport pour l'année 2016 au coût de 2,570\$ plus les taxes en date du 19 novembre 2015;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de TechnoRem au coût de 2,570\$ plus les taxes pour les services ci-haut décrits pour l'année 2016.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-679 : Travaux publics: Achat d'un compacteur portatif (jumping jack)**

CONSIDÉRANT QUE le compacteur portatif des Travaux publics a plusieurs années à son actif et son état de détérioration;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Équipements Robert a produit une offre de service au montant de 3,450\$ plus les taxes pour ledit achat suivant soumission en date du 1<sup>er</sup> décembre 2015;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter la soumission de *Équipements Robert* au montant de 3,450\$ plus les taxes pour l'achat d'un compacteur portatif (pilon vibreur) de marque Waker Neuson modèle BS50-4.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-680 : Travaux publics: Rapiécage pavage**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à l'engagement d'une compagnie pour la réparation de chaussée sur les rues Saint-Nicolas et de l'Église suite à des travaux de raccordement aux services municipaux.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-681 : Demande au Ministère des Transport du Québec (intersection des rues Saint-Jacques et Boul. Industriel)**

CONSIDÉRANT QU'il y a affluence de circulation sur la rue St-Jacques/Route 219 qui est sous la juridiction provinciale;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie de transport « Normandin Transit » est située dans le Parc Industriel à Napierville et possède plus de 400 camions auxquels s'ajoutent ceux des industries



Boulangerie Gadoua (Weston foods), Abricot International, Société Coopérative Agricole, Ambulance Demers ainsi que les industries dans les condos du boulevard Industriel;

CONSIDÉRANT QU'avec l'arrivée d'un « Tim Horton » avec dépanneur et station-service le flux de circulation va augmenter à l'intersection de la rue St-Jacques et du boulevard Industriel.

CONSIDÉRANT QUE les employés et les clients de ces industries et commerces vont transiter par la rue St-Jacques/Route 219 pour se rendre ou quitter leur lieux de travail;

CONSIDÉRANT QUE la balance publique pour véhicules lourds est située sur le terrain de la Société Coopérative Agricole, dans le Boulevard Industriel et qu'elle contribue aussi à augmenter l'achalandage de l'intersection de ces deux rues;

CONSIDÉRANT QUE sur l'heure de pointe, la fluidité de la circulation sur la rue St-Jacques/Route 219 est déjà difficile et que la sécurité devient de plus en plus un enjeu majeur;

CONSIDÉRANT QUE suivant lettre du Ministère des Transports en date du 3 juillet 2012, il est mentionné que le projet d'installation de feux de circulation et d'aménagement d'une voie de virage à gauche sur l'approche Est a été inscrite à la banque des besoins du Ministère;

CONSIDÉRANT QU'il est également mentionné dans cette lettre qu'une entente à intervenir entre la Municipalité et le Ministère des Transports devra être conclue puisque le Boulevard Industriel est sous la responsabilité municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Transports a acquis en 2015 l'immeuble du 523 rue St-Jacques à Napierville situé à l'intersection de la rue St-Jacques et du boulevard Industriel.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De demander au Ministère des Transports d'inscrire en priorité dans ses projets 2016 les travaux d'installation des feux de circulation et d'aménagement de voie de virage à l'intersection de la rue St-Jacques et boulevard Industriel;

Il est également résolu qu'une copie de cette résolution soit transmise au Député Stéphane Billette.

ADOPTÉE

### **Comptes à payer (municipalité)**

### **Résolution #2015-12-682 : Comptes à payer pour le mois de décembre 2015**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2015 soit:

Municipalité au montant de 55,316.18\$

Maire et conseillers au montant de 20,803.23\$

Bibliothèque au montant de 2,192.25\$

Loisirs au montant de 7,851.56\$

Incendie au montant de 8,058.56\$

Salaires pompiers du mois de novembre 2015 au montant de 29,511.73\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h16 car sa conjointe est une employée administrative.

**Résolution #2015-12-683 : Comptes payés durant le mois de novembre 2015**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés pour le mois de novembre 2015 soit:

Municipalité au montant de 125,129.17\$

Bibliothèque au montant de 1,068.04\$

Loisirs au montant de 8,385.20\$

Incendie au montant de 1,007.74 \$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h17.

**Comptes à payer (factures)**

**Résolution #2015-12-684 : Comptes à payer: Sports Experts**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'entériner la dépense de 1,304.97\$ pour l'achat de matériel d'escalade;

Il est également résolu de payer la facture de Sports Expert au montant de 1,304.97\$ pour l'achat dudit matériel suivant facture en date du 19 novembre 2015;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers de cette dernière soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-685 : Comptes à payer: Stelem**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 2,144.28\$ pour l'achat de pièces pour les bornes-fontaines;

Il est également résolu de payer la facture de *Stelem* au montant de 2,144.28\$ pour l'achat des dites pièces suivant facture numéro 068323.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-686 : Comptes à payer: Les Industries MJR inc.**

CONSIDÉRANT QUE le clapet sur la conduite de 75mm du puits St-Martin est demeurée fermée à cause d'une usure prématurée causée par une trop grande friction;

CONSIDÉRANT QU'il a été nécessaire de remplacer une section de conduite en PVC de 75mm par une nouvelle en acier inoxydable de 100 mm et mettre un nouveau clapet avec vanne

d'isolement afin de réduire la friction sur les pièces mobiles;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 2,160.38\$ pour la modification de la conduite au puits St-Martin;

Il est également résolu de payer la facture de *Les Industries MJR inc.* au montant de 2,160.38\$ pour ladite modification suivant facture numéro 117169.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-687 : Comptes à payer: Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu* au montant 1,015.99\$ représentant une entraide intermunicipale au 327 rang des Patriotes survenue le 20 septembre 2015 suivant facture numéro 5FD000950;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-688 : Comptes à payer: Club Entrepot**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Club Entrepôt* au montant de 1,311.04\$ représentant l'achat de confiseries pour la maison hantée ainsi que des récipients isothermes pour le marché de Noël suivant facture numéro 0824202281059342;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-689 : Comptes à payer: Copicom**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Copicom* au montant de 1,373.74\$ pour les copies couleur et monochrome pour la période du 11 août 2015 au 10 novembre 2015 suivant facture numéro 55Q1088549.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-690 : Comptes à payer: Le Buffet du Chef**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Le Buffet du chef* au montant de 1,552.16\$ représentant le goûter lors de la soirée des bénévoles qui a eu lieu le 7 novembre 2015;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-691 : Comptes à payer: Les Disques de la cordonnerie**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Disques de la cordonnerie* au montant de 2,874.38\$ représentant le versement final pour la prestation de Marie-Denise Pelletier lors du concert de Noël qui aura lieu le 12 décembre 2015 suivant contrat en date du 1er avril 2015;

Il est également résolu que le tiers de ce montant soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-692 : Comptes à payer: L.B. Production**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures de L.B. Production au montant total de 3,104.32\$ pour l'animation lors de la soirée des bénévoles et la sonorisation lors du concert de Noël suivant factures numéros 0326 et 0367;

Il est également résolu que le tiers de ces factures soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-693 : Comptes à payer: Transport Alain Grégoire inc.**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Transport Alain Grégoire inc.* au montant de 3,658.74\$ pour l'achat de pierre et béton pour différents travaux de raccordement, de trottoirs et de voirie suivant facture numéro 1168.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault quitte son siège à 20h22.

**Résolution #2015-12-694 : Comptes à payer: Aqua Data**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aqua Data* au montant de 4,032.75\$ pour l'inspection de 151 bornes d'incendie suivant facture numéro 15853.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-695 : Comptes à payer: Englobe Corp.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Englobe Corp.* au montant de 4,759.97\$ représentant 30% du coût pour la caractérisation de chaussée suivant facture 900177710.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Ghislain Perreault reprend son siège à 20h23.

**Résolution #2015-12-696 : Comptes à payer: Les Équipements Lapierre inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Équipements Lapierre inc.* au montant de 6,170.02\$ pour l'achat de baril de flocon pour l'usine de filtration suivant facture numéro 253468.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-697 : Comptes à payer: Lecorre, avocats**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Lecorre avocats* au montant de 8,467.50\$ à titre d'honoraires professionnels pour le Service de Sécurité incendie suivant facture numéro 41466;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-698 : Comptes à payer: Sintra inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Sintra inc.* au montant de 15,394.77\$ pour différents travaux de pavage sur les rues de l'Église, Saint-Jacques et Industriel suivant facture numéro 27-15156.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-699 : Comptes à payer: Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer les factures de *Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville* au montant total de 10,015.39\$ représentant le salaire et avantages sociaux de la responsable des loisirs pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2015;

Il est également résolu que le tiers de ces factures soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-700 : Comptes à payer: Les épandages Robert**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Épandages Robert* au montant de 2,425.97\$ pour l'achat de paillis pour le Parc Boire suivant facture numéro 211133.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-701 : Comptes à payer: Filets Nad's (9216-0498 Québec inc. )**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Filets Nad's 9216-0498 Québec inc.* au montant de 2,457.02\$ pour l'achat de filets pour la patinoire extérieure suivant facture numéro 1414.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-702 : Comptes à payer: Centrix Environnement inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Centrix Environnement inc.* au montant de 105,072.37\$ pour la vidange et la disposition des boues suivant facture numéro 1098.

Il est également résolu que la part de la Municipalité de Napierville soit payée à même la réserve pour les eaux usées.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-703 : Comptes à payer: Matamédia**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Matamédia* au montant de 1,198.23\$ l'impression Coro numérique, le lettrage la photocopie et l'impression de circulaires pour la Marché du Noël suivant facture numéro F1511;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-704 : Comptes à payer: Ville de Saint-Rémi**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Ville de Saint-Rémi* au montant de 1,090.34\$ pour de l'entraide intermunicipale survenue le 20 septembre 2015 au 327 rang des Patriotes suivant facture numéro 2015-000037;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-

Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-705 : Comptes à payer: Aréo-Feu**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer les factures de *Aréo-feu* au montant total de 2,860.05\$ pour l'achat de parties faciales, de gants et cagoules pour le Service de Sécurité incendies suivant factures numéros 253046 et 252512;

Il est également résolu que la moitié de ces factures soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que la part de Napierville sur la facture numéro 253046 ainsi qu'une partie de la facture numéro 252512 soit payée à même les revenus pour les pinces de désincarcération.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-706 : Comptes à payer: TechnoRem inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *TechnoRem inc.* au montant de 3,667.70\$ représentant les services professionnels rendus au 10 octobre 2015 relativement aux essais de capacité spécifique sur les puits municipaux et simulations de pompage pour un nouvel ouvrage de captage suivant facture numéro 3895.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-707 : Comptes à payer: Décors Concept**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer les factures de *Décors Concept* au montant total de 15,725.71\$ pour l'achat, l'installation, le démontage et le remisage des décorations de Noël à l'édifice du comté, à la bibliothèque, au parc de la Pointe des Patriotes, au centre communautaire ainsi qu'à l'hôtel de ville;

Il est également résolu que le tiers du montant relatif à la bibliothèque soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu qu'un montant de 3,741.95\$ soit pris à même le fonds parcs pour la décoration du parc de la Pointe des Patriotes;

Il est également résolu qu'un montant de 1,000\$ soit facturé au CLD des Jardins-de-Napierville pour les décorations de l'édifice du comté.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-708 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller

Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer les factures de *Solutions Solu-NET inc.* au montant total de 3,265.29\$ pour l'entretien du centre communautaire pour la période du 30 octobre au 26 novembre 2015 incluant le polissage des planchers suivant factures numéro 980 et 981.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-709 : Comptes à payer: L'Arsenal**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *L'Arsenal* au montant de 1,060.07\$ pour l'achat de casques pour l'intégration des nouveaux chefs suivant facture #082211;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que la part de la municipalité de Napierville soit payée à même les revenus de pinces de désincarcération.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-710 : Comptes à payer: Emco corporation**

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Emco Corporation* au montant de 2,878.28\$ pour l'achat de pièces pour divers branchements d'aqueduc suivant facture numéro 4843657-00.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-711 : Comptes à payer: Cargill**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Cargill* au montant de 18,373.38\$ pour l'achat de sel de déglacage suivant facture numéro 2902566719.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-712 : Comptes à payer: Maçonnerie Landry**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

De payer la facture de *Maçonnerie Landry* au montant de 10,382.24\$ pour la réparation des joints de maçonnerie de la façade de l'hôtel de ville ainsi que le côté sud le long de la rue Saint-Alexandre suivant facture numéro 0500.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-713 : Comptes à payer: Nicole Lagacé**



Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de Nicole Lagacé au montant de 1,000\$ pour l'enseignement de cours de danse en ligne et country pour la période du 2 au 29 novembre 2015 suivant feuille de temps en date du 30 novembre 2015.

Il est également résolu que le tiers cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-714 : Comptes à payer: Pascale De Vigne**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de Pascale De Vigne au montant de 1,760\$ pour l'enseignement de cours de yoga pour la période du 2 au 29 novembre 2015 suivant feuille de temps en date du 30 novembre 2015.

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-715 : Comptes à payer: Tessier Récréo-Parc inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de Tessier Récréo-Parc inc. au montant de 2,061.50\$ pour l'achat d'une balançoire parent-enfant à être installée au Parc Patenaude suivant facture numéro 24,963.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-716 : Comptes à payer: Les Services Exp inc.**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Services EXP inc.* au montant de 3,044.82\$ pour honoraires professionnels durant les travaux de vidange des boues suivant facture #291000.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-717 : Comptes à payer: Le Groupe Lecuyer Itée**

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Le Groupe Lecuyer Itée* au montant de 2,132.79\$ pour l'achat d'un regard d'égout sanitaire pour le raccordement de monsieur Dubreuil sur la rue de l'Église;

Il est également résolu que ce montant soit remboursé par monsieur Robert Dubreuil.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-718 : Comptes à payer: Atelier de Soudure & Suspension St-Jean**

CONSIDÉRANT QUE l'unité #19 a eu des problèmes de freinage;

CONSIDÉRANT QU'il a été urgent de procéder à sa réparation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 2,433.75\$ taxes incluses pour la réparation de l'unité #19 du département des Travaux publics;

Il est également résolu de payer la facture de *Atelier de Soudure & Suspension St-Jean* au montant de 2,433.75\$ pour lesdites réparations suivant facture numéro 28536.

ADOPTÉE

**Demande de don ou commandite**

**Résolution #2015-12-719 : Don: Saint-Vincent-de-Paul: Paniers de Noël**

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Vincent-de-Paul est un organisme sans but lucratif installé sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE la Saint-Vincent-de-Paul prépare les paniers de Noël afin d'aider les familles dans le besoin de notre communauté;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 300\$ à titre de don pour l'année 2015 à la Saint-Vincent-de-Paul afin de les aider à la réalisation des paniers de Noël.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-720 : Demande de don: Club de l'âge d'Or**

CONSIDÉRANT QUE le Club de l'Âge d'Or de Napierville organise un souper de Noël qui aura lieu le 13 décembre prochain;

CONSIDÉRANT QUE dans leur lettre datée du 4 novembre dernier un commandite est demandée à la Municipalité par l'achat de billets au coût de 30\$ pour ce souper;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 120\$ au Club de l'Âge d'Or de Napierville représentant l'achat de 4 billets pour le souper de Noël du 13 décembre prochain.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-721 : Calendrier des sessions du conseil**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la

prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la municipalité de Napierville pour l'année 2016 et que ces séances se tiendront le jeudi et débiteront à 19h30, à savoir:

Janvier 2016	7 janvier 2016
Février 2016	4 février 2016
Mars 2016	10 mars 2016
Avril 2016	7 avril 2016
Mai 2016	5 mai 2016
Juin 2016	2 juin 2016
Juillet 2016	7 juillet 2016
Août 2016	11 août 2016
Septembre 2016	1 septembre 2016
Octobre 2016	6 octobre 2016
Novembre 2016	3 novembre 2016
Décembre 2016	1 décembre 2016

Il est également résolu qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière conformément au code municipal du Québec.

ADOPTÉE

#### **Résolution #2015-12-722 : Liste des personnes endettées envers la municipalité**

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a déposé la liste des contribuables dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes par l'entremise de la Municipalité Régionale du Comté des Jardins-de-Napierville conformément à l'article 1022 du Code municipal;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la directrice générale à transmettre à la Municipalité Régionale de Comté des Jardins-de-Napierville les comptes dont l'endettement est passé dû pour les taxes municipales soit les adresses suivantes: 227, rue Patenaude, 240, rue Saint-Henri, 173, rue Saint-Jacques, 487, rue Dr. Beaudin, 246, rue Saint-Nicolas, 228, rue Anne-Marie et 176, rue Saint-Martin afin que la Municipalité Régionale du Comté procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes.

ADOPTÉE

#### **Résolution #2015-12-723 : Administration: Achat formulaires et enveloppes**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le directrice générale à procéder à une dépense approximative de 2,000\$ pour l'achat de différents formulaires (comptes de taxes, enveloppes, reçus, relevés de salaires, etc.)

ADOPTÉE

#### **Avis de motion**

**Résolution #2015-12-724 : Avis de motion règlement SQ**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Daniel Dumontier qu'à une prochaine séance le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 341 concernant le taux de taxe pour le service de police.

**Résolution #2015-12-725 : Avis de motion règlement taxation terrains vagues desservis**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Ghislain Perreault qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement modifiant le règlement 416 concernant la taxation des terrains vagues desservis.

**Résolution #2015-12-726 : Avis de motion règlement d'emprunt Programme TECQ (2014-2018)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera un règlement d'emprunt pour le Programme TECQ (2014-2018).

**Résolution #2015-12-727 : OMH: Approbation du budget révisé**

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Napierville a déposé à la Municipalité de Napierville son budget 2015 révisé;

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Napierville a déposé à la Municipalité de Napierville son budget 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter le budget 2015 révisé ainsi que le budget 2016 de l'Office municipal d'habitation de Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-728 : Rue Couture: Abandon servitude**

Considérant qu'un servitude de passage a été établie en faveur de la municipalité de Napierville par Monsieur Normand (Norman) Poissant sur les lots 100-71 et 100-72 du cadastre de la paroisse de St-Cyprien suivant acte reçu devant Me Jacques Gamache, notaire, le 28 novembre 20016 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Saint-Jean sous le numéro 13,841,286.

CONSIDÉRANT QUE Madame Chantal Duclos et Monsieur Stéphane Leboeuf sont propriétaires dudit lot 100-72 et Madame Maude Daoust et Monsieur David Martin sont propriétaires dudit lot 100-72.

CONSIDÉRANT QUE la résidence de Madame Chantal Duclos et Monsieur Stéphane Leboeuf empiète dans ladite servitude ainsi que l'entrée charretière de Madame Maude Daoust et Monsieur David Martin.

CONSIDÉRANT QU'une demande verbale de ces propriétaires auprès du conseil municipal d'abandonner ladite servitude afin d'éviter tous préjudices à ceux-ci.

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal accepte d'annuler ladite servitude conditionnellement à ce que tous les frais reliés à cette annulation soient payés par ces propriétaires.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser Monsieur le Maire Jacques Délisle et Madame Ginette Leblanc Pruneau, directrice générale, à signer, pour et au nom de la municipalité de Napierville, l'acte d'annulation de la servitude située sur une partie des lots 100-71 et 100-72 du cadastre de la paroisse de St-Cyprien.

Il est également résolu que cette annulation de servitude est conditionnelle à ce que tous les frais nécessaires pour cet acte soient entièrement payés par Madame Chantal Duclos et Monsieur Stéphane Leboeuf propriétaire du lot 100-71 et par Madame Maude Daoust et Monsieur David Martin propriétaires dudit lot 100-72.

ADOPTÉE

#### **Résolution #2015-12-729 : Application des règlements municipaux: Nominations**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Serge Bouchard fut nommé Directeur des Travaux publics suivant résolution du 10 janvier 2007;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Marc Dubreuil fut nommé Chef d'équipe du département des Travaux publics suivant résolution du 10 janvier 2007;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Guillaume Dumouchel fut nommé responsable de l'urbanisme suivant résolution du 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Gagnon fut nommé Directeur du Service de Sécurité incendies suivant résolution du 1<sup>er</sup> octobre 2015;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Daniel Deneault fut nommé Directeur-adjoint du Service de Sécurité incendies suivant résolution du 1<sup>er</sup> octobre 2015;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

QUE messieurs Serge Bouchard, Marc Dubreuil, Guillaume Dumouchel, Patrick Gagnon et Daniel Deneault soient nommés responsables de l'application des règlements municipaux et de les autoriser à émettre tous constats d'infraction pour toutes contraventions à l'une des dispositions desdits règlements.

ADOPTÉE

#### **Nominations**

#### **Résolution #2015-12-730 : Nomination: Maire-suppléant**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant.

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette

charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De nommer monsieur le conseiller Ghislain Perreault, maire suppléant.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-731 : Nomination: Remplaçant maire à la MRC**

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 116 du Code municipal, le conseil peut nommer un membre du conseil comme maire suppléant;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Ghislain Perreault fut désigné par résolution en date de ce jour, maire suppléant pour la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal veut nommer un remplaçant de Monsieur le Maire à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville, advenant l'impossibilité de celui-ci de siéger à une des réunions de la MRC;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De nommer monsieur le conseiller Ghislain Perreault remplaçant de Monsieur le Maire Jacques Délisle, à la table des maires de la MRC des Jardins-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Résolution #2015-12-732 : Signature pour institution financière**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

1. Que Madame Ginette L. Pruneau, la directrice générale de la Municipalité de Napierville, soit et elle est, par les présentes, autorisée, pour et de la part de la Municipalité, à négocier avec la Caisse populaire Desjardins de Napierville, à y déposer et à lui transférer (mais au crédit seulement) tout chèque et ordre pour le paiement d'argent, et pour les dites fins les endosser de la part de la Corporation, soit par écrit, soit par une estampille.

2. Que tous les chèques et ordres de paiement de la Municipalité soient tirés au nom de la Municipalité et signées de sa part par Monsieur Jacques Délisle, le maire et par Madame Ginette L. Pruneau, directrice générale ou Monsieur Serge Bouchard, inspecteur municipal ou Madame Julie Archambault, directrice générale adjointe ou dans le cas de l'absence ou de l'incapacité d'agir du maire ou d'une vacance dans la charge du maire par Monsieur Ghislain Perreault Pro-maire et par Madame Ginette L. Pruneau, directrice générale ou Monsieur Serge Bouchard, inspecteur municipal ou Madame Julie Archambault, directrice générale adjointe.

3. Que Madame Ginette L. Pruneau ou Monsieur Serge Bouchard ou Madame Julie Archambault est/sont par les présentes autorisée(s), pour et de la part de la municipalité, à recevoir de temps et autre de ladite Caisse Populaire, un état de compte de la municipalité, de même que toutes les pièces justificatives s'y rapportant et tous les effets retournés impayés et débités au compte de la municipalité et signer et délivrer à ladite Caisse Populaire la formule de vérification, règlement de solde et quittance en faveur de la Caisse Populaire.

4. Que cette résolution soit communiquée à la Caisse Populaire et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'avis écrit signifié au gérant alors en fonction et que reçu de tel avis ait été dûment accusé par écrit.

**MRC des Jardins-de-Napierville**

**Résolution #2015-12-733 : Demande d'aide financière (MADA)**

CONSIDÉRANT QUE le Secrétariat aux aînés a lancé un appel de projet pour le programme de soutien à la démarche Municipalité Amie des Aînés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà affirmé sa volonté de participer à une démarche régionale permettant la réalisation d'une politique et d'un plan MADA régional ainsi que des politiques et des plans d'action MADA locaux;

CONSIDÉRANT QUE la démarche MADA requiert la nomination d'une personne élue responsable du dossier aînés, d'un responsable administratif de la démarche MADA et d'un comité de pilotage;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville autorise la MRC des Jardins-de-Napierville à faire une demande d'aide financière pour le programme de soutien à la démarche MADA. La demande est de type collectif et les travaux seront effectués sous la coordination de la MRC;

De désigner, Madame Chantale Pelletier, à titre de personne élue responsable du dossier *aînés*;

De désigner, Madame Ginette L. Pruneau, à titre de responsable administratif du dossier aînés et de la démarche MADA;

De mandater un comité de pilotage de la démarche MADA afin d'assurer:

- Que celui-ci soit un lieu de concertation, de collaboration et de décision;
- L'élaboration de la politique et du plan d'action MADA, en étant à l'écoute des besoins et des attentes de la population;
- Le lien entre les instances municipales et la communauté sur le MADA;
- Un lien entre la démarche régionale et la démarche locale;
- Un rôle consultatif auprès du conseil municipal;
- L'identification de stratégies pour les administrations municipales, les partenaires, les entreprises, les organismes de la MRC à intégrer le principe *penser et agir famille*;
- La mise en oeuvre de la politique et du plan d'action MADA.

Le comité de pilotage de la démarche MADA sera formé de madame Chantale Pelletier, conseillère, de madame Ginette L. Pruneau, Directrice générale, de madame Chantale Labrie, responsable du Service d'action bénévole au coeur du jardin *secteur Napierville* et de monsieur Jean-Pierre Blais, président Fadoq Napierville.

**Résolution #2015-12-734 : Délégation de compétence relativement à la gestion du transport de personnes - transport collectif**

CONSIDÉRANT QUE pour réaliser le guichet unique de transport, la MRC doit déclarer sa compétence en matière de transport collectif de personnes;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Jardins-de-Napierville dans sa résolution du 11 novembre 2015, a annoncé son intention de déclarer sa compétence conformément à l'article 678.0.2.1 du Code municipal du Québec relativement à une partie du domaine de la gestion du transport collectif de personnes ***TRANSPORT COLLECTIF RURAL***;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent se prononcer sur la déclaration de compétence de la MRC des Jardins-de-Napierville relativement à la gestion de transport de personnes-transport collectif;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Ghislain Perreault et résolu unanimement :

Que la municipalité de Napierville accepte de déléguer à la MRC des Jardins-de-Napierville sa compétence en matière de gestion du transport de personnes-transport collectif.

ADOPTÉE

### **Registre public des déclarations des élus municipaux**

CONSIDÉRANT QUE tout membre du conseil qui a reçu un don, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage excédant 200\$ doit en faire la déclaration dans le registre public des déclarations;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale doit déposer au conseil, l'extrait du registre contenant ces déclarations;

Il est donc déclaré par la directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau, qu'aucune déclaration n'a été faite au registre durant l'année 2015 par les membres du conseil municipal.

### **Varia**

### **Public: Période de questions**

Intervention de :

Je, soussignée, directrice générale adjointe, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

\_\_\_\_\_  
adj.

Julie Archambault, dir. gén. adj. & sec.-trés.

### **Résolution #2015-12-735 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h44.

ADOPTÉE

\_\_\_\_\_  
JACQUES DÉLISLE  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE